

2021:02:25
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 25^e jour du mois de février 2021, à 13h00, par visioconférence, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absent : Alain Boudreault, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rénovation Québec : participation
4. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 13h00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2021:02:49 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. 2021:02:50 PARTICIPATION À LA PROGRAMMATION RÉNOVATION QUÉBEC 2021-2022

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a adhéré au Programme Rénovation Québec (PRQ) en 2018 dans le but de soutenir la rénovation et la restauration d'immeubles dans le périmètre urbain et dans certaines zones rurales;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de prolonger sa participation au programme pour l'année 2021-2022 afin de stimuler le développement sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay signifie à la Société d'habitation du Québec sa participation à la programmation 2021-2022 du Programme Rénovation Québec.

QUE la municipalité désire adhérer au volet II et demande un budget de 30 000 \$. Ce budget serait partagé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 13 h 04, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale

2021:03:01 Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
(C.M. Art. de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois de mars 2021
424-425) à 13 h 00, par visioconférence, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 1er février 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 16 février 2021
4. Lecture et adoption des comptes de février
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Maison Isa : demande de soutien financier 50\$
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Raymond Chabot Grant Thornton : Formation acceptation de la soumission 6894.00 + taxes
 - 6.2. Centre local d'emploi : Désignation de Lisa Houde comme personne responsable et comme signataire de l'entente de subvention
 - 6.3. Vente pour taxes : Envoi des avis

- 6.4. Règlement emprunt 02-211 : Renouvellement 2.8%
- 6.5. Daniel Tremblay : Crédit de taxe de service
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Appel d'offres: Acceptation avec modification
 - 7.2. Englobe : Appel d'offres AIRRL 2021
 - 7.3. LAM-É-Saint Pierre : Achat de chaînes et crochets
 - 7.4. Programme d'aide à la voirie locale volet PPA : Dépôt d'une demande de subvention
 - 7.5. Rapport annuel service incendie : Acceptation des rapports 2020 (deux rapports avant août et après)
 - 7.6. Coopérative forestière Ferland-Boilleau : Acceptation des travaux sylvicoles sur les lots intramunicipaux 2021-2022
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Julie Simard : Mandat 2800\$
 - 8.2. Règlement d'amendement numéro 20-349 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 : Adoption
 - 8.3. Règlement d'amendement no 20-350 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 : Adoption
 - 8.4. Règlement d'amendement no 20-351 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-297 : Adoption
 - 8.5. Comité touristique : Demande aux PSPS
 - 8.6. Réno-Québec : Acceptation de 3 projets Benoit Dufour 2650\$ Antoni Lavoie-Forand 4000\$ Sébastien Blackburn Accès a la propriété 1500\$ 8150\$ au total
 - 8.7. École du Vallon : Demande au PSPS
 - 8.8. OTJ de Petit-Saguenay : Demande au PSPS
 - 8.9. Rivière Petit-Saguenay : Demande d'aide financière 3000 \$
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
- 10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
- 11. PÉRIODE QUESTION
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 13 h 00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:03:51 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3.1 2021:03:52 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

3.1 2021:03:53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 février 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4.1 2021:03:54 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **16 017.07 \$** pour l'année financière **2021**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

QUE Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2021:03:55 AIDE FINANCIÈRE MAISON ISA-CALACS 25 \$

CONSIDÉRANT que la maison ISA – Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay fait une demande d'aide financière pour campagne d'autofinancement annuelle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme qui offre du soutien aux femmes et les adolescentes agressées ainsi que leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay verse une aide financière de 50 \$ (Ch. ?) à la Maison Isa-Calacs pour leur campagne de financement 2021.

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

6.1 2021:03:56 FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE AVEC RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON 6894 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, désire suivre une formation de perfectionnement en tenue de livres et états financiers du secteur municipal;

CONSIDÉRANT Raymond Chabot Grant Thornton offre une formation d'une durée de 36 heures au coût de 6894 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Raymond Chabot Grant Thornton pour une formation de perfectionnement de 36 heures en comptabilité municipale au coût de 6894 \$ plus taxes, qui débutera en juin 2021.

6.2 2021:03:57 DEMANDE SUBVENTION EMPLOI-QUÉBEC – FORMATION COMPTABILITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a inscrit la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, a une formation de perfectionnement en comptabilité municipale avec Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que cette formation est éligible à une subvention salariale d'Emploi-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay dépose une demande de subvention salariale à Emploi-Québec pour ladite formation.

QUE Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, est désignée comme personne responsable du dossier et autorisée à signer l'entente de subvention:

6.3 2021:03:58 VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C.27-1), le secrétaire-trésorier est tenu de présenter au conseil, en février de chaque année, la liste des arriérés de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, à faire parvenir la liste des arriérés de taxes à la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales, au plus tard le 5 mars 2021.

6.4a 2021:03:59 ACCEPTATION DE L'OFFRE 57 700 \$ À 2,68 % 2 ANS DE LA CAISSE DESJARDINS LA BAIE-BAS-SAGUENAY RÈGLEMENTS 02-211, 04-222 et 09-246

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Desjardins La Baie-Bas-Saguenay** pour son emprunt de **57 700 \$** par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 02-211, 04-222 et 09-246, au pair, échéant en série **deux (2) ans** comme suit :

| | | |
|------------------|---------------|--------------------|
| 28 500 \$ | 2.68 % | 8 mars 2022 |
| 29 200 \$ | 2.68 % | 8 mars 2023 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

6.4b 2021:03:60 ACCEPTATION CONDITIONS D'EMPRUNTS DE LA CAISSE DESJARDINS LA BAIE-BAS-SAGUENAY RÈGLEMENTS 02-211, 04-222 ET 09-246 57 700 \$

CONSIDÉRANT conformément aux règlements d'emprunt numéros 02-211, 04-222 et 09-246, la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite emprunter par billet un montant total de **57 700 \$** :

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de **57 700 \$** prévu aux règlements d'emprunt numéros 02-211, 04-222 et 09-246 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE les billets soient datés du 8 mars 2021;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2022 : **28 500 \$**
2023 : **29 200 \$**

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Petit-Saguenay émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **deux (2) ans** (à compter du 8 mars 2022).

6.5 Daniel Tremblay, crédit de taxes de services

Item reporté à la prochaine séance

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2021:03:61 DÉNEIGEMENT DES ROUTES - CONTRAT 3 ANS 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-204

CONSIDÉRANT que la municipalité désire retourner en appel d'offres pour le déneigement des routes pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-204 (3 ans);

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de procéder par soumission publique lorsqu'une dépense est supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est paru sur le site Internet du SE@O en date du 17 décembre 2020, tel que prescrit par le MAMH.

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit Yves Houde excavation, pour un montant total de 697 072.73 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'article 938.3 du Code municipal du Québec permet à une municipalité, qui à la suite d'une demande de soumissions a reçu une seule soumission conforme, de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

CONSIDÉRANT que la municipalité a négocié avec le soumissionnaire, tel qu'autorisé par l'article 938.3, le même contrat pour un montant de 474 828.99 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre négociée incluant l'addenda no 1, avec Yves Houde excavation, pour déneigement des routes pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, pour un montant total **474 828.99 \$** incluant la main-d'œuvre, machinerie, matériaux et les taxes, selon la répartition suivante :

Saison 2021-2022 : 129 722.50 \$ plus taxes (4750.00 \$ du kilomètre)
Saison 2022-2023 : 137 505.85 \$ plus taxes (5035.00 \$ du kilomètre)
Saison 2023-2024 : 145 756.20 \$ plus taxes (5337.10 \$ du kilomètre)

Total pour 3 ans : 412 984.55 \$
Taxes TPS/TVQ : 61 844.44
Grand Total : 474 828.99 \$

QUE ce contrat est accordé selon les conditions prescrites aux cahiers des charges générales et spéciales à être signés entre les deux partis.

**7.2 2021:03:62 CONTRAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – ENGLOBE CORP
PROGRAMME AIRRL 2021-2022**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) en 2021-2022 pour la réfection d'une partie du chemin Saint-Louis et du chemin des Chutes;

CONSIDÉRANT que les plans et devis doivent être soumis lors de la demande au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que pour Mageco LMG puisse compléter les plans et devis, une étude géotechnique doit être réalisée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 firmes pour réaliser l'étude géotechnique et a reçu les soumissions suivantes :

Englobe Corp. : 39 935 \$ plus taxes
Groupe GEOS : 45 500 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la soumission de Englobe Corp. au montant de 39 935 \$ plus taxes pour réaliser l'étude géotechnique.

QUE la dépense sera puisée à même le Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL 2021-2022) - chemin Saint-Louis & chemin des Chutes, et un règlement d'emprunt.

**7.3 2021:03:63 ACHAT ENSEMBLE CHAINES ET CROCHETS POUR
RETROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter un ensemble de chaines et de crochets pour la rétrocaveuse pour lever et transporter des objets lourds;

CONSIDÉRANT que ceux que possède la municipalité sont trop courts et non sécuritaires pour ce travail;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ensemble de chaines et de crochets chez Lam-é St-Pierre au coût de 744.28 \$ incluant les taxes.

**7.4 2021:03:64 DEMANDE SUBVENTION MINISTRE DES TRANSPORTS
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PPA**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire effectuer en 2021 des travaux de réfection et d'amélioration de ses chemins municipaux qui ont besoin de plus de 1 000 000 \$ d'investissement au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que ces travaux faciliteront et amélioreront l'entretien, la sécurité et le confort des résidents et autres usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay demande au ministre des Transports, une subvention d'un montant de 150 000 \$ pour l'année 2021 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration, afin de pouvoir effectuer des travaux de réfection et d'amélioration dans ses chemins municipaux suivants:

- ◆ Chemin des Îles
- ◆ Chemin Saint-Louis
- ◆ Vieux chemin Saint-Louis
- ◆ Chemin Ovila-Lavoie
- ◆ Rue du Quai
- ◆ Rue Eugène-Morin
- ◆ Chemin des Chutes
- ◆ Chemin Saint-Étienne (secteur Village-Vacances)

QUE copie de cette résolution soit expédiée à M. François Tremblay, député de Dubuc.

7.5 2021:03:65 ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS ET PLAN DE MISE EN OEUVRE 2020 SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui été attesté en 2009 a pris fin le 18 août 2020 et été remplacé par un nouveau schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de chaque schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel du Plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le responsable en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les informations ont été complétées par la municipalité et la Régie intermunicipale de sécurité du Fjord;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le rapport du 1^{er} janvier au 18 août 2020 du plan de mise en œuvre prévue pour l'année 11 en lien avec la municipalité de Petit-Saguenay en regard au schéma de couverture de risques 2009, et autorise à le transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le rapport du 19 août au 31 décembre 2020 du plan de mise en œuvre prévue pour l'année 1 en lien avec la municipalité de Petit-Saguenay en regard au schéma de couverture de risques 2020, et autorise à le transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

7.6 2021:03:66 ACCEPTATION PLANIFICATION DES TRAVAUX 2021-2022 SUR LES LOTS INTRA-MUNICIPAUX – COOP DE FERLAND-BOILLEAU

CONSIDÉRANT MM. Éric Bouchard et Jean-François Simard de la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boileau ont soumis aux membres du conseil municipal de Petit-Saguenay, la planification des travaux sylvicole 2020-2021 sur les territoires publics intramunicipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la planification annuelle des travaux sylvicoles 2020-2021 qui seront exécutés par la Coopérative forestière de Ferland-Boileau.

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Corporation de mise en valeur de la forêt de Ferland-et-Boilleau.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2021:03:67 MANDATS JULIE SIMARD MODIFICATION RÈGLEMENTS URBANISME ZONE R32 (QUAI) ET MODIFICATION USAGES EN ZONES AGRICOLES (REGL. MRC 19-405)

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier les usages permis de son règlement de zonage dans la zone R36, qui est située aux abords du Saguenay et inclut le quai municipal, afin de permettre des activités commerciales liées au récréotourisme telles que la restauration ou la vente au détail des produits de l'alimentation ou des produits divers.

CONSIDÉRANT Le règlement 19-405 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay est entrée en vigueur le 11 décembre 2020 et que ce règlement a pour objet de permettre certains usages en lien avec l'agriculture et le plan de développement de la zone agricole et d'encadrer certains usages non agricoles dans la zone agricole.

CONSIDÉRANT la municipalité désire apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme en conformité avec l'amendement 19-405.

CONSIDÉRANT que Julie Simard urbaniste a soumis des offres pour rédiger lesdits projets d'amendements et les avis publics;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Julie Simard urbaniste pour ajouter des usages permis dans la zone R36, pour un budget approximatif de 1600 \$ plus taxes (16 heures à 100 \$/h).

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Julie Simard urbaniste pour modifier ses règlements d'urbanisme en conformité avec l'amendement 19-405 du (SADR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour un budget approximatif de 1200 \$ plus taxes (12 heures à 100 \$/h).

8.1 2021:03:68 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 20-349 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 15-289 POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

- CONSIDÉRANT** que le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement 18-387 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay est visée dans le document adopté par la MRC du Fjord-du-Saguenay qui indique la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme, compte tenu de l'entrée en vigueur du règlement 18-387 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ce document, la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin que des nouveaux usages commerciaux soient autorisés dans l'affectation agroforestière à certaines conditions;
- CONSIDÉRANT** que la route nationale 170 traverse le territoire de Petit-Saguenay en milieu agroforestier;
- CONSIDÉRANT** que l'ajout de nouveaux usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière répond à l'objectif, à l'échelle de la MRC, d'offrir des opportunités de développement afin de dynamiser l'activité commerciale locale desservant autant les touristes, la circulation de transit de même que les citoyens;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Petit-Saguenay formule dans son plan d'urbanisme, l'orientation générale de maintenir l'occupation du territoire par la prestation de services de qualité et diversifiés et le soutien au développement des commerces et des entreprises afin de préserver l'emploi;
- CONSIDÉRANT** que le plan d'urbanisme de Petit-Saguenay énonce l'orientation de favoriser une mise en valeur multiressources de la forêt et de développer ainsi tout son potentiel dans un esprit d'utilisation intelligente et durable de ce secteur essentiel à l'économie du milieu;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 2 novembre 2020;

Résolution 2021:03:68

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte, tel que déposé, le règlement d'amendement numéro 20-349 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière.

Copie du règlement complet a été retranscrit aux pages 1187 à 1189

8.3 2021:03:69 ADOPTION RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-350 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NO 20-349 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 15-289 POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 15-290 de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 20-349 afin de tenir compte du règlement d'amendement 18-387 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit mettre en concordance les dispositions du règlement de zonage avec la modification à son plan d'urbanisme visé par le règlement numéro 20-349 afin que des nouveaux usages commerciaux soient autorisés dans l'affectation agroforestière à certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 2 novembre 2020;

Résolution 2021:03:69

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte le règlement d'amendement no 20-350 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec le règlement no 20-349 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 18-387 ayant pour objet

de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière.

Copie du règlement complet a été retranscrit aux pages 1189 à 1192

8.4 2021:03:70 ADOPTION RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 15-297 EN CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT NO 20-349 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 15-289 AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU FJORD-DU SAGUENAY NO 18-387

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT que le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-297 de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite modifier son règlement sur les usages conditionnels afin que des nouveaux usages commerciaux soient autorisés dans l'affectation agroforestière à certaines conditions afin d'assurer la qualité des projets, leur intégration ainsi que leur harmonisation avec le milieu d'accueil;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 20-349 afin de tenir compte du règlement d'amendement 18-387 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay doit mettre en concordance les dispositions du règlement sur les usages conditionnels avec la modification à son plan d'urbanisme visé par le règlement numéro 20-349;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 2 novembre 2020;

Résolution 2021:03:70

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte, tel que déposé, le règlement d'amendement no 20-351 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-297 en concordance avec le règlement no 20-349 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière pour tenir compte de

la modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay no 18-387.

Copie du règlement complet a été retranscrit aux pages 1192 à 1206

**8.5 2021:03:71 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS LOCAL 2020-2021
COMITÉ TOURISTIQUE PETIT-SAGUENAY – DU SOMMET AU FOYER**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le Comité touristique de Petit-Saguenay a été présenté à la municipalité un projet qui consiste à installer des foyers extérieurs qui s'inscrit dans la mise en place d'un nouveau créneau de ski de montagne à Petit-Saguenay, qui nécessite un investissement de 5 199.96 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **4 679.96 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du Comité touristique de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**8.6 2021:03:72 PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC 2020-2021
3 SUBVENTION TOTAL 8150 \$**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a approuvé en date du 13 octobre 2020 la programmation 2020-2021 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 20-346);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aides financières en regard de ce programme

CONSIDÉRANT la commission sur le développement durable et l'aménagement du territoire a étudié les demandes, et recommande l'octroi des aides financières suivantes selon les conditions du volet II-1 et du volet II-5 du règlement 20-346;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde les aides financières suivantes dans le cadre de la programmation 2020-2021 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 20-346), pour un montant total de **8150 \$**.

Volet II-1 : Benoît Dufour, aide de **2650 \$** pour rénovations de 5300 \$

Volet II-1 : Anthoni Lavoie-Forand aide de **4000 \$** pour rénovations de 14 128.10 \$

Volet II-5 : Sébastien Blackburn, aide **1500 \$** pour accès à la propriété ayant 1 enfant

QUE chaque aide financière sera remboursée à 50 % par la SHQ.

**8.7 2021:03:73 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS LOCAL 2020-2021
ÉCOLE DU VALLON – DYNAMISATION DES
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que l'école du Vallon (centre de service scolaire de Rives-Du Saguenay) a présenté à la municipalité un projet de réaménagement de ses espaces communs (carrefour d'apprentissage, cuisine et Lab créatif) qui seront utilisés par la communauté locale pour plusieurs activités, qui nécessite des investissent de 43 162.40 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **36 000.00 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière de l'école du Vallon de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**8.8 2021:03:74 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS 2020-2021
OTJ DE PETIT-SAGUENAY – ACHAT ÉQUIPEMENTS CASSE-CROÛTE**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT l'OTJ de Petit-Saguenay a présenté à la municipalité un projet pour mettre à niveau les équipements inadéquats pour le bon fonctionnement du casse-croûte du Collège, qui nécessite un investissement de 15 048.25 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **13 543.42 \$** au PSPS 2020-2021 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie ladite demande d'aide financière du CDE de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2021 – volet local.

**8.9 2021:03:75 SUBVENTION 3000 \$ RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY
RECONSTRUCTION PASSERELLE SENTIER PÉDESTRE**

CONSIDÉRANT que l'association de la rivière Petit-Saguenay demande une aide financière de 20 000 \$ à la municipalité pour reconstruire la passerelle du sentier pédestre longeant la rivière Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut subventionner tout le montant demandé à même son budget;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres programmes à la municipalité et à la MRC qui pourraient aider à combler le montage financier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accorde à l'Association de la rivière Petit-Saguenay une aide financière de 3000 \$ à même son budget de développement, qui sera versée sur présentation de factures après la réalisation des travaux de reconstruction de la passerelle.

QUE le conseil municipal suggère à l'Association de faire des demandes d'aides au *Programme d'aides aux entreprises* de la municipalité ainsi qu'au *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 CORRESPONDANCE

Eurofins

Certificat d'analyses des eaux usées et d'eau potable

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de décembre 2020 au montant de 451.90 \$

CNESST

Transmettant des avis de recalcul du taux personnalisé pour les années 2020 et 2021

La Maison Isa – Calacs

Sollicitant un don pour leur mission de venir en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus ayant subi des agressions à caractères sexuels ainsi qu'à leurs proches

Can Explore

Invitant à une formation en ligne sur les eaux potables et usées au coût de 125 \$ plus taxes

MRC DU Fjord-du-Saguenay

Transmettant un chèque de 7 500 \$ correspondant au versement final de la subvention de 15 000 \$ du Fonds de gestion et mise en valeur du territoire pour les travaux de rechargement et reconstruction de ponceaux dans le chemin Saint-Louis

Association de la Rivière Petit-Saguenay

Transmettant une copie de lettre demandant au ministère des forêts, de la Faune et des Parcs de s'impliquer dans le dossier de réparation du glissement de terrain de la rue Eugène-Morin

MRC du Fjord-du-Saguenay

Informant que la mise en place du Fonds pour le développement durable permettra notamment à chaque municipalité de la MRC de faire l'acquisition d'un véhicule électrique

Ministère des Transports

Transmettant le rapport des inspections effectuées en novembre 2020 sur les 4 ponts du réseau routier municipal

Ministère des Affaires municipales

Invitant à mettre en berne le drapeau du Québec le 11 mars 2021 en mémoire des victimes de la COVID-19

Fonds Vert

Transmettant un chèque au montant de 54 844.00 \$ pour le projet d'éco-quartier

Ministère des Affaires municipales

Informant que la municipalité recevra un montant de 47 680 \$ du programme PRIMADA pour le projet l'ajout de lumières de rues.

Association pulmonaire du Québec

Invitant à participer à la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- o Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- o Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 14 h 02, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je, Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2021:03:54 – 2021:03:55 - 2021:03:56 – 2021:03:61 – 2021:03:62 – 2021:03:63 – 2021:03:67 – 2021:03:72.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale

2021:03:17 Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment
(C.M. Art. convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 17^e
424-425) jour du mois de mars 2021, à 14h00, par visioconférence, à
 laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, dir. gén
 Ginette Côté, conseillère
 Clara Lavoie, conseillère
 Messieurs Philôme La France, maire
 Jean Bergeron, conseiller
 Alain Boudreault, conseiller
 Alain Simard, conseiller

 Absent : Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Initiative pour des collectivités en santé : Dépôt du projet et désignation du Signataire et responsable
4. AgriEsprit : Dépôt du projet et désignation du Signataire et responsable
5. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 14h00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2021:03:76 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2021:03:77 DEMANDE FINANCIÈRE INITIATIVE CANADIENNE POUR
DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ – DÉPÔT PROJET ET SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au programme *d'Initiative canadienne pour des collectivités en santé* d'Infrastructures Canada, pour le réaménagement de l'espace public du coeur du village de Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 50 000 \$ au programme *d'Initiative canadienne pour des collectivités en santé* pour son projet de réaménagement de l'espace public du coeur du village de Petit-Saguenay.

QUE Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, est autorisée à signer tout document relatif à ladite demande, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, et est désignée comme responsable du suivi de la demande d'aide financière.

**4. 2020:03:78 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
AGRIESPRIT POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE
CHAUFFERIE À LA BIOMASSE**

Mme Clara Lavoie, conseillère, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Petit-Saguenay évalue la possibilité de réaliser un projet de chaufferie à la biomasse pour alimenter en énergie l'école primaire, l'église et l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre de la municipalité et pourrait permettre à l'école primaire d'être carboneutre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a besoin d'aide financière pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay demande à la FAC une contribution de 15 000 \$ dans le fonds AgriEsprit;

QUE la municipalité de Petit-Saguenay désigne Lisa Houde, directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire et responsable du projet.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 14 h 05, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale